

Je n'ai rien à dire au sujet du poisson des rivières. Plusieurs passes-migratoires ont été commandées. On s'est occupé d'un grand nombre de délits sans importance.

La nature des pêcheries ayant changé, il serait bon de faire une réorganisation du personnel des gardiens. En somme, le service est bon.

On a eu soin, en recueillant les statistiques, de les avoir aussi exactes que possible. Voici maintenant, sous leurs titres respectifs, des détails sur les différentes pêcheries.

#### MAQUEREAU.

Au dire des journaux, le professeur Baird, l'éminent ichthyologiste, aurait exprimé l'année dernière que le rendement du maquereau dans le golfe serait abondant et bon. Des pêcheurs intelligents, raisonnant d'après l'observation de plusieurs symptômes et d'après l'expérience des années dernières, avaient également prédit que le maquereau de moyenne grosseur serait aussi abondant cette année que le jeune poisson l'avait été l'année dernière. La science du savant et les connaissances du pêcheur arrivaient à la même conclusion; elles ont eu raison toutes deux.

L'immense et rapide développement de l'industrie du homard a, dans une certaine mesure, changé la nature des autres pêcheries. On peut même se demander si la pêche au homard, toute lucrative qu'elle soit, est bien réellement un avantage sans mélange au point de vue de l'avenir des pêches maritimes, quoiqu'elle rapporte temporairement à la province un bénéfice pécuniaire plus considérable que celui de la pêche au maquereau, laquelle, pas plus tard qu'à l'époque de la sentence arbitrale d'Halifax, constituait la principale industrie de la partie de l'Île du Prince-Edouard qui forme la baie de Saint-Laurent.

En examinant la question sous toutes ses faces, il est bon de ne pas perdre de vue que les principaux exploitants de nos pêches riveraines sont des cultivateurs, qu'ils travaillent pour leur propre compte sur leurs petites terres ou pour celui des autres, et que dans les deux cas ils donnent le surplus de leur travail au marché qui les rémunère le mieux. Autrefois il était d'habitude de s'engager pour la saison à des propriétaires de stations de pêche générale, car il n'y avait pas d'autres entreprises de pêche auxquelles on pût s'adonner. La loi locale reconnaissait les pêches au hareng, à la morue et au maquereau comme étant les pêcheries de la province, et mettait à l'abri des poursuites ou de toutes autres avaries, les personnes régulièrement autorisées à les exploiter. On pouvait donc toujours trouver aux stations un corps de pêcheurs habiles et rompus à la besogne pour exploiter les pêches maritimes, et ils n'avaient pas à chercher de l'emploi ailleurs pendant la saison de pêche. Ce personnel de pêcheurs était indépendant des habitants de la côte qui n'avaient pas de contrat et faisaient de temps à autre une pêche dont les produits contribuaient à grossir le chiffre du rendement de la province. Les goélettes qui formaient la flottille de pêche étaient montées chacune par trois ou quatre hommes, et on pouvait fixer la moyenne pour la première à 3 et 5 hommes par bateau. Cette année la moyenne des pêcheurs est à peu près la même, mais le nombre des bateaux est moindre. Un grand nombre d'hommes, disons un septième de l'ancien personnel, ont cessé de s'occuper des pêches maritimes pour faire la pêche au homard; c'est-à-dire que 700 hommes dont la pêche au maquereau, calculée à 80 barils par bateau, aurait rapportée 20,000 barils cette année, ont abandonné les autres pêches pour se lancer dans l'industrie du homard.

Quant à la valeur du maquereau déjà expédié ou sur le point de l'être, il est bon de dire qu'un taux officiel qui ne varie pas avec chaque année, quoique nécessaire pour établir la comparaison, ne saurait donner une idée exacte de l'augmentation ou de la diminution en valeur d'une pêche dont les prix subissent continuellement les fluctuations du commerce. Au contraire, lorsque les prix sont bas, il devient absolument nécessaire de prendre plus de poisson, afin de payer les gages et d'éviter la ruine. Ces années-là, la computation de la quantité au taux officiel accuse une valeur considérablement exagérée. L'année dernière, par exemple, le poisson était plus abondant que jamais, mais de médiocre qualité, et on craint fort que les expéditeurs n'aient pas un gros profit. Cette année on a lieu de croire que le profit sera plus grand sur la même quantité, bien que les pêcheurs, comme les cultivateurs, soient habi-